



Examens oraux de l'ASEPF

Exposé dans le cadre de l'atelier
«Partage d'expériences sur les examens fédéraux»
du 25 mars 2010 à Berne



Thèmes abordés

- Organe responsable
- Profil de la profession
- Modèle d'examen
- Examen oral
 - Présentation
 - Entretien avec un client
 - Entretien avec des experts
- Expériences et prochaines étapes
- Questions



Organe responsable

- Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites (ASEPF)
 - Association corporative
 - Créée le 11 mai 2006
- Buts de l'association
 - Mise en oeuvre de l'examen professionnel fédéral d'expert en matière de droit des poursuites pour dettes et de la faillite
 - Consolidation et promotion de l'image de la profession
 - Coordination des formations
 - Garantie et développement de la qualité de la formation
 - Défense des intérêts envers les institutions privées et publiques
 - Collaboration des membres affiliés en relation avec la formation
- Membres
 - Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse. Offices des poursuites et des faillites
 - Autorités de surveillance
 - Cantons/directions
 - Associations professionnelles cantonales



Profil de la profession

- Préposé aux poursuites et faillites
 - Il procède à l'exécution forcée ayant pour objet une somme d'argent ou des sûretés à fournir.
 - Il tient compte des intérêts de toutes les parties de manière équilibrée indépendamment des personnes concernées.
 - Il sert d'arbitre entre les parties.
 - Il licencie les collaborateurs après l'ouverture de la faillite.



Profil de la profession (selon l'orientation)

- Les titulaires du brevet en matière de droit des poursuites pour dettes et de la faillite sont en mesure d'assumer une fonction qualifiée dans toute l'étendue des tâches liées au recouvrement de créances et à la faillite.
- Ils sont habitués à travailler de manière autonome.
- Ils sont capables de conseiller tous les clients dans l'ensemble des domaines de la branche.
- Principales aptitudes requises pour l'examen :
 - connaissances théoriques de base
 - solide expérience professionnelle dans l'ensemble de la branche
 - capacité à réfléchir de manière approfondie aux problèmes à résoudre et aux tâches à effectuer
 - capacité à effectuer des combinaisons en relation avec les chiffres
 - capacité à penser de manière analytique et systémique



Modèle d'examen

- 4 épreuves d'examen
 - 1) Processus liés à la LP et leurs conditions-cadres juridiques - Epreuve écrite, 5 heures
 - 2) Conditions-cadres administratives et organisationnelles
 - 2a) Fondements de la LP et des ordonnances qui la régissent + organisation de la profession et éthique professionnelle - Epreuve écrite, 90 minutes
 - 2b) Organisation de l'Etat - Epreuve écrite, 90 minutes
 - 3) Compétences personnelles
 - 3a) Comptabilité financière - Epreuve écrite, 90 minutes
 - 3b) Communication et gestion des conflits - Epreuve écrite, 60 minutes
 - 4) Processus liés à la LP et leurs conditions-cadres juridiques - Epreuve orale, 60 minutes



Modèle d'examen

- Admission
 - 2 ou 3 ans minimum de pratique professionnelle dans un office de poursuites ou de faillites
- Formation
 - Ne passe pas par l'organe responsable des examens
- Structure de l'examen
 - Partie écrite : devoirs surveillés
 - Partie orale : 3 épreuves
- Organisation, inscription
 - L'examen est organisé en général une fois par an en automne.
 - Il a lieu en français, en allemand ou en italien selon le souhait des candidats.
 - La clôture des inscriptions est fixée en général au 30 avril de l'année de l'examen.



Examen oral

- Il comprend trois parties :
 - une brève présentation
 - un entretien avec un client (conseil)
 - un entretien avec des experts
- Il porte principalement sur :
 - les processus de la LP et leurs conditions-cadres juridiques



Brève présentation (exemple)

- Enoncé pour un bref exposé à l'intention des collaborateurs :
 - Elaborez une brève présentation sur le thème suivant :
 - **La saisie et la réalisation d'une part à une succession non partagée selon les art. 1 à 9 OPC**
 - Temps de préparation : 10 à 15 minutes
Durée de la présentation : 3 à 5 minutes au maximum
- Points évalués :
 - **1. Comportement du candidat lors de sa présentation**
 - **2. Structure de l'exposé**
 - **3. Contenu de l'exposé**



Entretien avec un client (exemple)

- Les consignes ne sont pas données à l'avance.
 - 1 entretien avec un client : traitement de 12 problématiques
 - **Contenu :**
 - tous les domaines de la branche, y compris les domaines juridiques apparentés
 - **Objectif :**
 - évaluer l'orientation client et la faculté d'adaptation aux différentes catégories de clients
 - évaluer les connaissances professionnelles et l'approche systémique



Entretien avec un client (exemple)

- **Evaluation**
 - **1. Les renseignements fournis sont-ils corrects d'un point de vue juridique ?**
 - **2. Comment le candidat se comporte-t-il ?**
 - **3. Le problème posé a-t-il été compris ?**
- **6 points maximum par problématique, dont 2 pour chacune des trois questions ci-dessus**



Entretien avec des experts (exemple)

- Les consignes ne sont pas données à l'avance.
 - **Contenu :**
 - tous les domaines de la branche, y compris les domaines juridiques apparentés
 - **Objectif :**
 - évaluer de manière approfondie les connaissances professionnelles et moins, voire pas du tout, la relation avec le client



Entretien avec des experts (exemple)

- Evaluation :
 - **La réponse est-elle correcte d'un point de vue juridique et reprend-elle tous les points importants de la problématique ?**



Expériences et prochaines étapes

- Expériences faites avec deux examens
 - Adéquation générale du niveau de difficulté
 - Les premières adaptations pour certaines épreuves ont déjà été apportées lors du deuxième examen.
 - Les chances de réussite sont très faibles pour un candidat qui n'a pas suivi de formation spécifique et qui fait seulement valoir sa pratique.
 - Les possibilités de formation ne sont dans certains cas qu'en cours d'élaboration.
- Prochaines étapes
 - Intensifier la collaboration avec les prestataires de formations
 - Effectuer chaque année un contrôle critique des contenus et des procédures dans le cadre de la phase de mise en place ultérieure



- Si quelqu'un a compris quoi que ce soit à ce que je viens de dire, c'est que je me suis mal exprimé.
 - Alan Greenspan, ancien président de la Banque centrale américaine
- En conséquence : avez-vous des questions?